

ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE  
RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2025-2026, vous trouverez ci-joint le règlement du service périscolaire, ainsi que le bulletin d'inscription à compléter et à retourner en mairie avant le 27 juin 2025.

Le règlement reste inchangé cette année, mais nous vous remercions d'en prendre connaissance avec attention.

Pour assurer le bon fonctionnement des services et garantir un accueil de qualité pour tous les enfants, quelques rappels importants :

- Réservations obligatoires des repas avant le mardi 12h pour la semaine suivante.
- Tout oubli sera facturé 5euros.
- Pour les enfants restant après 16h, merci de prévoir un petit goûter à glisser dans le cartable.
- En cas de pathologie ou allergie nécessitant un traitement, le dossier PAI doit être complet (ordonnance médicale et les médicaments nécessaires). Sans dossier complet, nous ne serons pas en mesure d'accueillir l'enfant sur les temps périscolaires.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information ou accompagnement dans vos démarches.

Toute l'équipe municipale vous souhaite une belle fin d'année scolaire et un été ensoleillé !

Le Maire,  
Michel CONSTANT



NB : tous ces documents sont également téléchargeables sur [www.flaviac.fr](http://www.flaviac.fr) => rubrique « documents à télécharger » sur la page d'accueil du site.



Toute nouvelle demande d'inscription aux services (cantine et/ou garderie) se fait grâce au bulletin d'inscription complété et signé par les parents. Une fois le bulletin déposé en Mairie, vous recevrez par mail, vos mots de passe et identifiant de connexion vous permettant d'accéder à la plateforme de réservation et de paiement en ligne.

Les horaires école/périscolaire :

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie	7h30/8h20	7h30/8h20		7h30/8h20	7h30/8h20
Classe	8h30/12h00	8h30/12h00		8h30/12h00	8h30/12h00
Pause méridienne de 12h00 à 13h20					
Classe	13h30/16h00	13h30/16h00		13h30/16h00	13h30/16h00
Garderie	16h00/18h00	16h00/18h00		16h00/18h00	16h00/18h00

### La Cantine

Le prix du repas est basé sur le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (délibération du 24 juin 2024)

Tranches	Quotient Familial (QF) de la CAF	Tarif repas
Tranche 1	De 0 à 1000	1.00 €
Tranche 2	De 1001 à 1500	3.30 €
Tranche 3	Au-delà de 1501	3.90 €

Le tarif pour les enseignants, extérieurs et intervenants est fixé à 5.60 €.

Afin de bénéficier du tarif adapté à votre situation, il est impératif de nous fournir votre numéro d'allocataire. A défaut de cette information, le tarif le plus élevé sera appliqué.



**Les réservations de repas doivent impérativement être effectuées avant le mardi 12h00 pour la semaine suivante. La cantine fonctionnant sur commande préalable, le paiement est requis pour valider l'inscription.** Une attention particulière doit être apportée lors des changements de mois et des rentrées de vacances. Vous pouvez, si vous le souhaitez, procéder aux inscriptions périscolaires pour le mois, la période entre vacances, l'année.

**Pour rappel :**

- **Repas froids** : aucun repas froid ne sera toléré en cas d'oublis d'inscription. Tous les repas doivent être conformes aux directives de la cantine et fournis par celle-ci. Tout enfant restant au service périscolaire sans être inscrit au préalable se verra facturer au tarif de 5euros.
- **Inscriptions tardives / Oublis** : toute inscription faite après le mardi 12h (en ligne ou en Maire), ou tout oubli d'inscription, pour la semaine suivante sera facturée 5 euros le repas, aucun justificatif ne sera accepté.
- **Annulation de repas** : Les repas annulés avant la veille à 9h30 feront l'objet d'un avoir sur le compte (aucun justificatif ne sera demandé pour ces annulations).

Les menus de la semaine sont affichés sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école primaire et consultable sur le facebook de la commune ainsi que sur le site de notre prestataire API : <https://www.c-est-pret.com//scolaire/menus> sur lequel sont mentionnés les ingrédients et les allergènes.

## La Garderie

Le lieu d'accueil de la garderie est situé dans la cour de l'école primaire.

Les inscriptions à la garderie peuvent être réalisées jusqu'au jour même 8h00 via le portail famille.

Pour toute modification, absence (devant être signalée par écrit : soit par mail à [accueil@flaviac.fr](mailto:accueil@flaviac.fr) soit par courrier) ou présence (non prévue), l'avoir ou le dû sera régularisé à la réservation suivante.

Jours	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Horaires	7h30/8h20	7h30/8h20	7h30/8h20	7h30/8h20
	16h00/18h00	16h00/18h00	16h00/18h00	16h00/18h00

• **Le matin**, les parents doivent accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'au personnel encadrant présent dans la cour ou la salle de garderie.

• **A 16h00**, les enfants restant en garderie seront accueillis dans la cour de l'école primaire où l'agent responsable les prend en charge jusqu'à la venue des parents. Pour le confort des enfants, nous invitons les familles à prévoir un goûter.

Le tarif reste inchangé :

Garderie périscolaire	1,00 € la séance
-----------------------	------------------

*Pour les enfants ne fréquentant pas la garderie, les portes de l'école ouvrent 10 minutes avant le début de la classe, soit à 8h20 et à 13h20.*

*Les parents doivent obligatoirement fournir les noms et coordonnées des personnes autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s) en complétant le « Bulletin d'inscription » ci-joint.*

## Rappels divers

- Les enfants doivent être impérativement à jour de leurs vaccins.
- Toutes questions ou informations relatives aux activités périscolaires (cantine et garderie) doivent être adressées à la Mairie.
- L'accès aux écoles est sécurisé par un portail équipé d'un vidéophone. Il est de la responsabilité de chacun de veiller à bien refermer le portail après son passage.
- En cas d'allergie, de pathologie ou de traitement nécessitant un PAI (Protocole d'accueil individualisé), le dossier complet doit impérativement être remis en mairie avec toute fréquentation du service périscolaire. Celui-ci doit comprendre : le formulaire PAI, une copie de l'ordonnance, les médicaments nécessaires (dans leur emballage d'origine, avec nom de l'enfant).
- Un service périscolaire de qualité repose sur une attitude respectueuse de chacun. Le respect du personnel encadrant, des règles de vie et des autres enfants est essentiel. En cas de manquement, un dialogue sera engagé avec la famille. Si nécessaire, une convocation en mairie pourra être organisée, et des mesures d'exclusion temporaire ou définitive pourront être envisagées.
- Voici les contacts utiles pour toute assistance ou information :
  - La mairie : 04.75.65.71.57 / [mairie@flaviac.fr](mailto:mairie@flaviac.fr)
  - La garderie : 04.75.65.78.07

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance : ...../...../.....

Sexe : Féminin  Masculin

Classe : .....

Nom et Prénom Parent/Tuteur1 :

Adresse :

Téléphone :

Téléphone professionnel :

Lien de parenté avec l'enfant : Père  Mère  Autre : .....

Adresse e-mail (obligatoire pour la création de votre compte portail famille) :

.....@.....

N° d'allocataire CAF : .....

En l'absence du numéro d'allocataire, le prix de la tranche la plus haute sera appliqué

Parent/Tuteur 2 :

Adresse (Si différente) :

Téléphone

Téléphone professionnel :

Lien de parenté avec l'enfant : Père  Mère  Autre :

Adresse e-mail (obligatoire pour le portail famille) : .....@.....

Votre enfant dispose-t-il d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) ? : OUI  NON

Fournir le Protocole d'Accueil Individualisé avec les médicaments si prescription à déposer en Mairie.

En l'absence du dossier complet, l'enfant ne sera pas admis au périscolaire.

Votre enfant suit-il un régime alimentaire spécifique ? SANS PORC  SANS VIANDE

Droit à l'image ? OUI  NON

Autorisation de Sortie : Je soussigné(e) (Nom et Prénom)....., Mère/Père, de (Nom et prénom de l'enfant)..... à quitter seul(e) le périscolaire : OUI  NON

Personnes autorisées à venir chercher votre enfant :

Nom	Prénom	Coordonnées téléphoniques	Lien avec l'enfant

Signatures acceptant le règlement, précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

En cas de séparation, divorce joindre un second bulletin d'inscription pour la création d'un second compte et indiquer le mode de garde en place (garde alternée, semaines paires ou impaires...) afin de paramétrer le planning du logiciel périscolaire en conséquence.